


- U Zone urbaine
 - Ua Zone urbaine en assainissement autonome
 - Ua1 Zone d'activités
 - Ua2 Zone à urbaniser
 - Ua3 Zone à urbaniser en assainissement autonome
 - Ua4 Zone à urbaniser
 - Ua5 Zone à urbaniser après opération d'aménagement d'emprise
 - Ua6 Zone à urbaniser après modification ou révision du PLU
 - Ua7 Zone agricole
 - Ua8 Zone naturelle
 - Ua9 Zone de validation du bâti épars
 - Ua10 Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Ua11 Zone naturelle - secteur de taille et capacité d'accueil limitées
 - Ua12 Espaces boisés classés à conserver ou à créer
- Elément de paysage identifié à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier (article L.125-1-1 du code de l'urbanisme)
- Puits artésiens
 - Puits
- Emplacement réservé avec numéro d'ordre du code de l'urbanisme
- Contraintes liées à la présence de puits de gaz et de canalisations d'hydrocarbures
- Zone A : Urbanisation contrôlée
 - Zone B : Urbanisation contrôlée
- Contraintes liées à la présence de canalisations de gaz
- Emiss Intervenables
 - Premiers emfiss Mixtes
 - Emiss Mixtes significatifs
 - Catégorie A
 - Catégorie B
- Enveloppe de la zone frontalière de type centenaire
- Castelnau identifiée au lieu de l'article 9, 123-12 du code de l'urbanisme pour un futur changement de destination

Table des emplacements réservés

N°	Description	Commune
1	Emplacement réservé n°1 (zone d'activités)	Commune
2	Emplacement réservé n°2 (zone d'activités)	Commune
3	Emplacement réservé n°3 (zone d'activités)	Commune
4	Emplacement réservé n°4 (zone d'activités)	Commune
5	Emplacement réservé n°5 (zone d'activités)	Commune
6	Emplacement réservé n°6 (zone d'activités)	Commune
7	Emplacement réservé n°7 (zone d'activités)	Commune
8	Emplacement réservé n°8 (zone d'activités)	Commune
9	Emplacement réservé n°9 (zone d'activités)	Commune
10	Emplacement réservé n°10 (zone d'activités)	Commune
11	Emplacement réservé n°11 (zone d'activités)	Commune
12	Emplacement réservé n°12 (zone d'activités)	Commune
13	Emplacement réservé n°13 (zone d'activités)	Commune
14	Emplacement réservé n°14 (zone d'activités)	Commune
15	Emplacement réservé n°15 (zone d'activités)	Commune
16	Emplacement réservé n°16 (zone d'activités)	Commune
17	Emplacement réservé n°17 (zone d'activités)	Commune
18	Emplacement réservé n°18 (zone d'activités)	Commune
19	Emplacement réservé n°19 (zone d'activités)	Commune
20	Emplacement réservé n°20 (zone d'activités)	Commune
21	Emplacement réservé n°21 (zone d'activités)	Commune
22	Emplacement réservé n°22 (zone d'activités)	Commune
23	Emplacement réservé n°23 (zone d'activités)	Commune
24	Emplacement réservé n°24 (zone d'activités)	Commune
25	Emplacement réservé n°25 (zone d'activités)	Commune
26	Emplacement réservé n°26 (zone d'activités)	Commune
27	Emplacement réservé n°27 (zone d'activités)	Commune
28	Emplacement réservé n°28 (zone d'activités)	Commune
29	Emplacement réservé n°29 (zone d'activités)	Commune
30	Emplacement réservé n°30 (zone d'activités)	Commune
31	Emplacement réservé n°31 (zone d'activités)	Commune
32	Emplacement réservé n°32 (zone d'activités)	Commune
33	Emplacement réservé n°33 (zone d'activités)	Commune
34	Emplacement réservé n°34 (zone d'activités)	Commune
35	Emplacement réservé n°35 (zone d'activités)	Commune
36	Emplacement réservé n°36 (zone d'activités)	Commune
37	Emplacement réservé n°37 (zone d'activités)	Commune
38	Emplacement réservé n°38 (zone d'activités)	Commune
39	Emplacement réservé n°39 (zone d'activités)	Commune
40	Emplacement réservé n°40 (zone d'activités)	Commune
41	Emplacement réservé n°41 (zone d'activités)	Commune
42	Emplacement réservé n°42 (zone d'activités)	Commune
43	Emplacement réservé n°43 (zone d'activités)	Commune
44	Emplacement réservé n°44 (zone d'activités)	Commune
45	Emplacement réservé n°45 (zone d'activités)	Commune
46	Emplacement réservé n°46 (zone d'activités)	Commune
47	Emplacement réservé n°47 (zone d'activités)	Commune
48	Emplacement réservé n°48 (zone d'activités)	Commune
49	Emplacement réservé n°49 (zone d'activités)	Commune
50	Emplacement réservé n°50 (zone d'activités)	Commune



AVERTISSEMENT
 Ce plan est un document d'urbanisme. Toute violation de ses dispositions peut entraîner la suspension de l'acte de permis de construire.